

Le Mans, le 29 mai 2017

Marietta KARAMANLI

Députée

*Candidate aux Elections législatives
des 11 et 18 juin 2017
2^{ème} Circonscription de la SARTHE*

7 bis rue Bigot
72 000 LE MANS

contact@mariettakaramanli2017.fr

« Pour une Terre plus Humaine »

ActionAid - Peuples Solidaires

CCFD-Terre Solidaire

Oxfam France

Secours Catholique Caritas

Collectif Sarthois

Monsieur Georges LEMEE

Président

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu par votre courriel en date du 15 mai 2017 me faire part de votre souhait d'obtenir des engagements de ma part sur la politique pour une « Terre plus humaine » que vous appelez de vos vœux.

Sur la forme

Tout d'abord, je vous prie de bien vouloir excuser le délai mis à vous répondre, délai qui s'explique par un grand nombre de demandes et de sollicitations en ce moment avec le souhait exprimé par les différentes organisations que je remplisse, presque à chaque fois en ligne ou par courrier des questionnaires comportant de multiples questions qui, chacune, nécessiterait une réponse circonstanciée et argumentée ce que ne laisse pas ou peu le temps imparti.

Je ne peux que regretter de manquer de temps pour vous répondre de façon plus précise.

Ce que j'ai fait concernant le juste partage des richesses, la promotion de la justice climatique, ou le respect des droits de l'homme

Il ne m'est pas possible de retracer ici toutes les initiatives que j'ai prises dans ces domaines.

Le juste partage des richesses et la transparence

Dès 2013, j'ai appelé l'attention du gouvernement de l'époque sur le fait que 60 % du commerce mondial consistait en mouvements ou opérations internes aux entreprises multinationales, ces dernières tentant de plus en plus d'alléger leurs coûts dans les pays où le fisc peut taxer les opérations qu'elles y réalisent. J'attirais son attention sur les propositions faites en faveur de plus de

Courriel à adresser à

Marietta KARAMANLI – contact@mariettakaramanli2017.fr

transparence des dites entreprises pays par pays. <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-15162QE.htm>

Par ailleurs le 29 octobre 2013, j'avais rappelé à l'occasion de l'examen du projet de loi de lutte contre la délinquance économique et financière et contre la fraude fiscale que les paradis fiscaux abritent entre 20 et 30 billions, c'est-à-dire de 20 à 30 fois 1000 milliards de dollars d'actifs financiers. J'ai soutenu l'initiative du gouvernement Français demandant la mise en place d'une véritable politique européenne de lutte contre les paradis fiscaux et pour la transparence.

A la suite, j'ai posé deux questions écrites au gouvernement parues au Journal Officiel (JO) l'une sur les objectifs, le calendrier et les actions de la lutte contre l'optimisation fiscale organisée des grandes entreprises (JO du 30 décembre 2014 ; <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-65587QE.htm>) et l'autre sur les suites qu'entendait donner notre pays aux pratiques de certains Etats qui encouragent cette optimisation qui fausse la concurrence entre Etats et entreprises (JO du 30 décembre 2014 ; <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-72159QE.htm>).

Par ailleurs j'ai soutenu plusieurs initiatives visant à poser le principe d'une responsabilité des entreprises transnationales en matière environnementale et de respect des droits de l'homme. Le principe politique auquel je souscris est qu'il ne doit plus être possible, au terme d'un nouveau dispositif, de s'abriter derrière la complexité des relations contractuelles entre maisons mères, filiales et sous-traitants pour ignorer ses responsabilités.

J'ai voté la résolution européenne (25 juin 2015) adoptée par l'Assemblée Nationale relative à la responsabilité sociétale des entreprises au sein de l'Union européenne. Celle-ci demande que la responsabilité sociétale des entreprises soit inscrite en tant que telle dans le droit européen sous une forme contraignante et présente, notamment, les caractéristiques suivantes :

« 1° S'appliquer à l'ensemble des entreprises ayant leur siège social dans un État membre de l'Union européenne, quel que soit leur secteur d'activité, en fixant, le cas échéant, un seuil afin d'en dispenser les plus petites entreprises mais en y incluant les sociétés mères et les holdings ;

2° Inclure des obligations précises en matière de devoir de vigilance des entreprises vis-à-vis de leurs relations d'affaires, de leurs filiales, de leurs sous-traitants et de leurs fournisseurs à même de prévenir effectivement l'ensemble des risques humains, sociaux et environnementaux auxquels les employés, les populations locales ainsi que l'environnement pourraient être exposés en raison de leurs activités directes ou indirectes ;

3° Assortir ces obligations de sanctions effectives, proportionnées et dissuasives, voire, le cas échéant, proportionnelles aux dommages humains, sociaux et environnementaux causés par leur non-respect ;... »

J'ai cosigné la proposition de la loi déposée en février 2015 et devenue la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 23 mars 2017, en a limité la portée déclarant comme non conforme à la Constitution l'article 3 relatif aux sanctions civiles prévues.

Avec le même état d'esprit j'ai voté la loi dite « Sapin 2 » relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique qui faisait obligation aux multinationales de publier des informations détaillées sur les impôts dont elles s'acquittent dans les pays où

elles exercent leurs activités. Néanmoins le Conseil constitutionnel a, dans sa décision du 8 décembre 2016, censuré cette disposition au nom de la liberté d'entreprendre. Plusieurs éminents juristes ont déploré cette interprétation. En tout état de cause cette décision s'impose aujourd'hui à tous. Une évolution reste néanmoins possible, cette mesure étant en discussion aujourd'hui au niveau de l'Union Européenne.

La promotion de la justice climatique

J'ai à plusieurs reprises pris position en faveur des populations qui sont les victimes de graves pollutions liées à des opérations d'exploitation des ressources pétrolières, minières ou naturelles dans des pays en voie de développement. Ces populations n'ont droit à aucune mesure d'indemnisation et leur environnement à aucun dispositif de restauration par les entreprises multinationales qui, pourtant, sont les premières bénéficiaires des activités dont les populations locales subissent les dommages. J'estime que « les États, accueillant le siège de ces dites entreprises, pourraient les obliger à mettre en place des fonds d'indemnisation et de restauration ». Voir en ce sens ma question écrite (il y a cinq ans) au gouvernement sur la situation de pollution rencontrée au Nigéria. <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-819QE.htm>

A plusieurs reprises, j'ai défendu le principe que dans les traités commerciaux internationaux soient exposées les mesures de nature à protéger le climat et la biodiversité en parallèle des échanges accrus. Voir en ce sens mon intervention devant la commission des affaires européennes le 8 novembre 2016 http://videos.assemblee-nationale.fr/video.4395874_58220c0b1e7d7.commissions-des-affaires-etrangeres-des-affaires-economiques-et-des-affaires-europeennes--m-matth-8-novembre-2016?timecode=3200317

Les droits de l'homme

J'ai en 2013 été à l'origine de l'instauration en droit français d'un nouveau crime celui d'esclavage et de servitude, puni de 15 ans de réclusion, et ce, pour répondre aux formes d'esclavage moderne.

J'ai soutenu la création d'un Parquet Européen qui pourrait poursuivre de sa propre initiative les infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union (PIF) et j'ai proposé d'étendre sa compétence à la poursuite des infractions constitutives d'une criminalité grave ayant une dimension transfrontière comme le trafic des êtres humains ou le terrorisme. Voir en ce sens mon rapport devant la commission des affaires européennes le 14 janvier 2014 <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/r1706.asp>

J'ai tout au long de ces dernières années plaidé pour un meilleur contrôle par les parlements nationaux de la bonne application de convention européenne des droits de l'homme par les Etats et l'utilité d'une adhésion de l'Union Européenne à cette même convention.

Concernant les droits des personnes migrantes, dans le Monde et en Europe j'ai plaidé pour une politique de l'immigration en provenance des pays du Sud fondée sur une gestion plus solidaire des frontières par les Etats de l'Union européenne et celle-ci et une réelle prise en charge des migrants. De nombreux comptes rendus de missions faites au nom de l'Assemblée Nationale en témoignent. Voir par exemple mon intervention en commission le 27 mai 2015 http://www.assemblee-nationale.fr/14/europe/c-rendus/c0213.asp#P113_33944

Si toutes mesures peuvent apparaître modestes, elles constituent de premiers pas qu'il convient de prolonger.

Sur et pour « Une terre plus humaine »

Sur les 15 engagements en faveur d'une « Terre plus Humaine », je leur apporte eu égard à mes positions passées et à mon souhait d'accompagner une nouvelle étape, mon soutien.

S'agissant de l'objectif de progresser sur ces sujets, j'appelle votre attention sur la nécessité de disposer de parlementaires engagés sur ces questions. En effet sur les principes, les accords sont *a priori* assez faciles à trouver, c'est lorsqu'il faut les décliner pratiquement en recherchant des accords opérationnels que les choses sont plus difficiles ; elles nécessitent de travailler les dossiers et de défendre des positions.

De plus les mesures techniques utiles posent parfois des questions de mise en œuvre nécessitant des négociations avec les acteurs professionnels et les autres Etats qui n'ont pas la même vision ni les mêmes intérêts. Cela suppose du temps et des compromis qui appellent des étapes progressives.

Je reste fidèle à mes valeurs, cohérente avec mon travail, et constructive pour que notre pays et la solidarité internationale avancent.

Je compte sur vous pour témoigner de ma fidélité à cette politique d'une terre plus humaine que vous appelez.

Je reste attentive à vos observations et retours.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Marietta KARAMANLI

Pièce(s) jointe(s) : aucune